

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 JANVIER 2024

**Date de convocation et d'affichage : 04/01/2024**

L'an deux mil vingt-quatre et le dix janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

**Présents** : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – COMBRISSEON Jean-Luc – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe.

**Excusés** : GARO Carine – ROBIN Christelle – JUVENON Marie-Hélène – VEY-FARCE Cathy

**Absents** : VANDECASTEELE Corinne.

**Procuration** : GARO Carine à ROUX Nicolas - ROBIN Christelle à ANGE Josianne – JUVENON Marie-Hélène à LARUE Fabrice – VEY-FARCE Cathy à WOZNIAK Jean-Marie.

Jean-Marie WOZNIAK a été élu secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du procès-verbal du 19 décembre 2023.
- Autorisation de régler des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget principal 2024.
- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la traversée du village.
- Décisions du Maire.
- Questions diverses.
  - o Présentation de l'étude de ruissellement par VRA

#### **• PRESENTATION DE L'ETUDE DE RUISELLEMENT PAR VRA**

Présentation de l'étude de ruissellement par M. Franck BIOTEAU, directeur assainissement, eaux pluviales et rivières de Valence Romans Agglomération (VRA).

Sur Clérieux, il y a trois problématiques distinctes qui sont liées mais pouvant être traitées individuellement :

- La problématique du ruissellement du Chalon, la question du ruissellement agricole est une compétence communale donc les frais qui en découlent sont à la charge de la commune. Aujourd'hui, dès qu'il y a un orage conséquent, l'eau déborde montée de la Loive et inonde la rue de la Vallée. Ce phénomène arrive de plus en plus souvent ces dernières années souvent à l'issue de périodes de sécheresse marquées avec un ruissellement plus fort.
- La problématique de la mise en charge du réseau unitaire rue de la Vallée, dans cette rue, le collecteur se met en charge sur des pluies d'une occurrence entre 2 et 5 ans, donc de petites pluies et cela déborde. Il s'agit cette fois d'une compétence de VRA.
- La problématique des rejets à l'Herbasse, la commune de Clérieux est rattachée à la station d'épuration de Romans qui va prochainement être agrandie. Pour délester le réseau unitaire on rejette dans les cours d'eau, sur Clérieux ce sont des déversoirs d'orages qui déversent à l'Herbasse notamment pour de petites pluies. Pour les services de l'Etat ce n'est plus tolérables donc il faut traiter ces surverses car cela a un impact la qualité du cours d'eau. C'est également une compétence de VRA.

## Concernant la première problématique du Chalon

Il y a eu plusieurs études, une solution a été envisagée pour traiter tous les orages d'une occurrence jusqu'à 10 ans et diminuer le risque rue de la Vallée. Il s'agissait de créer un bassin en amont de 9 000 mètres cubes pour environ 1 million d'euros de travaux (hors foncier, etc.). Cette solution a également été chiffrée pour des pluies de 30 ans avec un bassin deux fois plus grand. Le risque était de ne pas pouvoir sortir ce projet pour des raisons de lourdeurs administratives importantes, des coûts importants et une réalisation technique incertaine. Cette solution a été écartée.

Une autre solution plus pragmatique et simple était de mettre en place un batardeau en haut de la montée de la Loive pour éviter les débordements rue de la Vallée pour des événements jusqu'à 10 ans. En termes d'impact, sur l'augmentation du niveau d'eau dans le Chalon, il est faible notamment sur le pont du Chalon à l'entrée sud du village. La commune souhaite se diriger sur cette solution.

Une fois la solution générale retenue, il faut ensuite voir la mise en place technique notamment qui s'occupe de mettre en place le batardeau en cas de risque d'orages, quel type de batardeau, etc.

Agnès BABILLON demande si c'est devant chez Lomer ? Fabrice LARUE répond que oui.

Fabrice LARUE explique qu'il y a le même niveau de protection, cela signifie que l'on multiplie par deux la protection et on sort de la lourdeur réglementaire qui pourrait durer à elle seule plusieurs années pour des montants très importants.

Agnès BABILLON demande si quand le Chalon est déjà très haut cela passe ? Fabrice LARUE répond que oui, cela a été vérifié avec une modélisation et un schéma hydraulique.

François AUROUX demande s'il n'y a pas un problème de contre-pente ? Fabrice LARUE explique que pour l'instant il a été question de retenir une solution et qu'il faudra ensuite l'étudier techniquement durant la maîtrise d'œuvre pour répondre aux questions techniques.

Fabrice LARUE explique que le bassin de protection de crue trentennale a été envisagé car l'Etat ne finance qu'à partir de ce niveau de protection (et pas sur 10 ans), avec une superficie du bassin très importante et une profondeur de 7 mètres qui n'est potentiellement pas réalisable techniquement à l'endroit où il pouvait être implanté. De nombreuses raisons pour ne pas poursuivre sur cette voie.

Agnès BABILLON demande quel sera le chiffrage ? Franck BIOTEAU répond que ça n'a pas encore été chiffré mais cela n'aura rien à voir avec les montants du bassin. Fabrice LARUE explique que cela dépendra du type de batardeau notamment. Jean-Marie WOZNIAK explique qu'un batardeau gonflable pour particulier coûte environ 1 800 euros.

Philippe SALATA explique que l'étude Prolog prévoyait le bassin mais aussi d'autres préconisations. Fabrice LARUE explique qu'effectivement c'est la suite de la présentation.

Franck BIOTEAU explique qu'il y a un travail de fond à mener avec les habitants et les agriculteurs sur les pratiques, VRA va mettre en place gracieusement un appui technique pour faciliter ce dialogue avec les propriétaires du bassin versant et les exploitants agricoles pour mettre en place des pratiques simples permettant l'infiltration de l'eau là où elle tombe et éviter du ruissellement trop important. Fabrice LARUE ajoute que la problématique est aussi que 80% du bassin versant n'est pas situé sur la commune de Clérieux mais sur celle de Saint Bardoux. C'est un travail à effectuer à plusieurs.

Franck BIOTEAU explique que certaines communes attendent cet appui technique pour mettre en place ce dialogue. C'est un sujet de longue haleine car ce sont des changements de pratique.

Franck BIOTEAU explique que le but est de faire un diagnostic gratuit auprès des habitants concernés pour leur conseiller des travaux, adapter le logement et réduire leur inondabilité. VRA ne pourra pas participer, c'est le syndicat de l'Herbasse qui devra porter ce sujet pour bénéficier d'aides de l'Etat. Le SIABH doit rédiger un PAPI pour pouvoir faire ces diagnostics et aider les particuliers. La commune peut aussi amener des fonds de concours aux particuliers pour compléter cette aide.

Philippe SALATA demande quelles sont les échéances ? Franck BIOTEAU répond que pour les batardeaux ce sera en 2024 et pour les agriculteurs, l'ingénieur arrive la semaine prochaine et Clérieux sera dans les premières communes à en bénéficier.

François AUROUX est déçu car on empêche la vulnérabilité de la rue de la Vallée mais le Chalon va continuer de couler. Fabrice LARUE répond que l'ambition n'a jamais été de dévier le Chalon. François AUROUX répond qu'en 2003 une étude faisait ressortir la possibilité d'un bassin. Fabrice LARUE explique que ça vient d'être présenté et écarté et qu'au demeurant, même l'eau du bassin serait retournée dans le Chalon donc ce n'est pas la question. L'objectif de départ est de garder l'eau du Chalon dans le Chalon et avec cette solution l'objectif est rempli. Jean-Marie WOZNIAK explique que le but du bassin était aussi de bloquer les cailloux.

### Concernant la seconde problématique de débordements rue de la Vallée

Le Chalon déborde pour des pluies au-delà de 5 ans mais le réseau se met en charge pour des pluies de 3 à 5 ans donc de petites pluies.

Il était possible de renvoyer les eaux pluviales dans le parc transformé en usage mixte (parc et bassin de récupération des eaux pluviales) mais il y a un problème de faisabilité notamment topographique. Cela nécessiterait notamment de rehausser la voirie pour environ 700 000 € de travaux. Donc ce n'est pas raisonnable tout cela pour déconnecter seulement une partie.

Le diamètre du réseau est insuffisant, 0,6 mètre de diamètre pour le collecteur unitaire. La seconde solution était, à l'aval de la rue de la Vallée sur une section de 250 mètres, de mettre en place un DALO de 2 mètres de large, ce qui est conséquent, permettant un désengorgement. Cette solution a été écartée pour des questions d'encombrement du sous-sol et de coût (700 000 euros).

Agnès BABILLON demande ce qu'est un DALOT ? Franck BIOTEAU répond que c'est un ouvrage en béton, une galerie.

Pour limiter ce débordement, il est envisagé de rester sur une proposition légère en terme de travaux en s'assurant que toutes les habitations de la rue de la Vallée ont des clapets anti-retour. Ainsi, quand le réseau se met en charge cela bloque la remontée d'eau dans l'habitation.

Ce travail sera à effectuer dans le cadre du projet de réaménagement de la rue de la Vallée par la commune en travaillant sur les grilles et les avaloires pour vérifier qu'ils font tous leur travail d'évacuation des eaux pluviales, avec aussi une désimpermeabilisation des sols. Et enfin, s'assurer que toutes les habitations ne sont pas envoyées dans le réseau d'eaux usées avec des contrôles de VRA et des mises en demeure de mise en conformité. En effet, quand il y a un réseau séparatif, les habitations ont l'obligation de gérer le réseau d'eaux pluviales.

Jean-Marie LABLANQUI demande pour les habitations où il y a du séparatif si des maisons sont mal connectées comment ça se passe ? Franck BIOTEAU répond qu'un contrôleur passe effectuer des vérifications sur place (il est habilité) et un courrier est envoyé au propriétaire à charge pour lui de faire les travaux de mise en conformité à ses frais.

Philippe SALATA demande qui paiera pour les habitations qui ne sont pas en séparatif ? Franck BIOTEAU répond que ce sera VRA, en effet, quand le réseau se met en charge sans déborder sur la voirie normalement VRA n'intervient pas, c'est à la charge du propriétaire mais ici c'est un cas particulier donc VRA prend en charge. François AUROUX trouve que c'est dommage quand les anciens ont bouché le canal n'aient pas prévu les bons aménagements. Fabrice LARUE répond qu'il remercie plutôt les anciens élus pour la mise en place du raccordement à Romans car aujourd'hui ce serait impossible.

Fabrice LARUE explique que le batardeau situé montée de la Loive va limiter la montée en charge donc cela restera plus rare.

### Concernant la troisième problématique de déversement du réseau dans l'Herbasse

Les services de l'Etat mettent le couteau sous la gorge aux communes raccordées au réseau de Romans de se mettre en conformité avant 2027 à la charge de VRA.

L'objectif initial était de créer un filtre planté de roseaux avant rejet dans l'Herbasse qui avait été chiffré. Le problème est qu'on est sur un site pollué, avec obligation de traiter les terres ce qui a engendré un doublement du coût du projet estimé à 850 000 euros.

En raison du coût une réflexion a été menée pour envisager de mettre en séparatif les réseaux de la commune. Un chiffrage grossier a été fait qui atteint plus d'1 million d'euros car cela ne concerne pas seulement les logements rue de la Vallée mais l'ensemble des habitations. Fabrice LARUE précise que le coût est conséquent aussi pour les particuliers qui devront effectuer des travaux car chaque habitation a l'obligation, sur la partie privative, de gérer ses eaux pluviales et usées sur des réseaux anciens (50 ans). Le réseau unitaire serait transformé en réseaux d'eaux pluviales avec un nouveau réseau d'eaux usées. Dans ce cas aucun rejet ne serait possible mais dans les faits, certaines habitations pourraient avoir une mise aux normes difficile et repoussée avec de fait un maintien des rejets dans l'Herbasse. Pour une habitation, cela peut représenter entre 2 000 et 10 000 euros.

Il y a aussi un impact sur le projet de réaménagement de la rue de la Vallée car il faut faire les travaux avant, cela repousserait d'autant le projet.

Au final, la consultation de travaux va être lancée sur le filtre planté de roseaux en espérant une bonne surprise sur l'enveloppe et si les montants sont corrects on ira sur ces travaux avec démarrage en 2024.

Agnès BABILLON demande où sera le bassin et si le terrain est sur le domaine public ? Fabrice LARUE répond derrière la crèche et que c'est du domaine public. Philippe SALATA demande la surface du bassin, Fabrice LARUE répond environ 150 m<sup>2</sup> ce n'est pas très grand.

François AUROUX demande à combien sera porté la station d'épuration de Romans après travaux ? Franck BIOTEAU répond à 185 000 équivalents habitants et ajoute qu'il y a un problème hydraulique sur la station et un problème de dimensionnement avec des surcharges de pollution importantes.

Fabrice LARUE explique que le choix est limité car le séparatif est quasiment impossible à mettre en place dans des délais raisonnables et au regard de l'obligation de l'Etat.

Philippe SALATA demande quelle est la pollution du site ? Fabrice LARUE répond que c'était une décharge. Agnès BABILLON explique qu'il y avait une décharge sur la place du mille clubs, Fabrice LARUE répond que oui mais ça allait jusqu'au bout.

Sylvie MANGIONE demande si les trois sujets sont indépendants côté calendrier et décision ? Franck BIOTEAU répond que oui, le premier sujet concerne la commune avec l'aide de VRA, le second et le dernier sujet VRA.

- **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/12/2024**

Lecture est faite par le Maire.

Pas de remarques supplémentaires.

### **Approuvé à l'unanimité**

- **AUTORISATION DE REGLER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL 2024**

Présentation effectuée par Dominique GIROT.

*Auteur de l'acte : Fabrice LARUE – Maire*

Comme chaque année, cette décision permet d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget.

L'article L.1612-1 du CGCT prévoit notamment que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et que cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits ouverts au budget de l'exercice 2023 M14 en dépenses d'investissement s'élevaient à 729 658.30 € (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »).

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 182 414 € (< 25% x 729 658.30 €).

Les dépenses d'investissement concernées sont notamment :

- Travaux de voirie.
- Etude urbaine participative.
- Marché de maîtrise d'œuvre de la rue de la Vallée.

Il est proposé d'adopter l'autorisation de régler les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif.

### **Voté à l'unanimité**

- **ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE MONO-ATTRIBUTAIRE DE MAITRISE D'ŒUVRE EN INFRASTRUCTURE POUR L'AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA VALLEE ET DE SES ESPACES PUBLICS ADJACENTS**

Présentation effectuée par Jean-Marie WOZNIAK.

La réflexion autour de la réfection de la traversée du village a été effectuée depuis plusieurs années en partenariat avec le CAUE.

Une consultation a été lancée le 24 novembre 2023 pour déterminer l'équipe de maîtrise d'œuvre qui aura pour mission de mener à bien ce projet.

9 offres ont été déposées et 4 ont été retenues pour participer à la phase candidature :

- Urban studio
- Relations urbaines
- Toposcope
- Beaur

Une audition a été faite le lundi 18/12/2023 avec les quatre bureaux d'études sélectionnés en présence de Fabrice LARUE, Jean-Marie WOZNIAK, Jean-Pierre BANC, Jean-Luc COMBRISSE et Agnès BABILLON.

A l'unanimité c'est Toposcope qui a été retenu pour être proposé au vote lors du conseil municipal. C'est une équipe de 3, TOPOSCOPE sur la partie urbanisme, espace public et paysage et architecture, OTEIS sur la partie VRD, hydrologie et économie de l'aménagement et enfin ARTHROPOLOGIA association naturaliste, actions pour la biodiversité.

Une présentation de l'offre de Toposcope à l'écran est effectuée à l'ensemble du conseil.

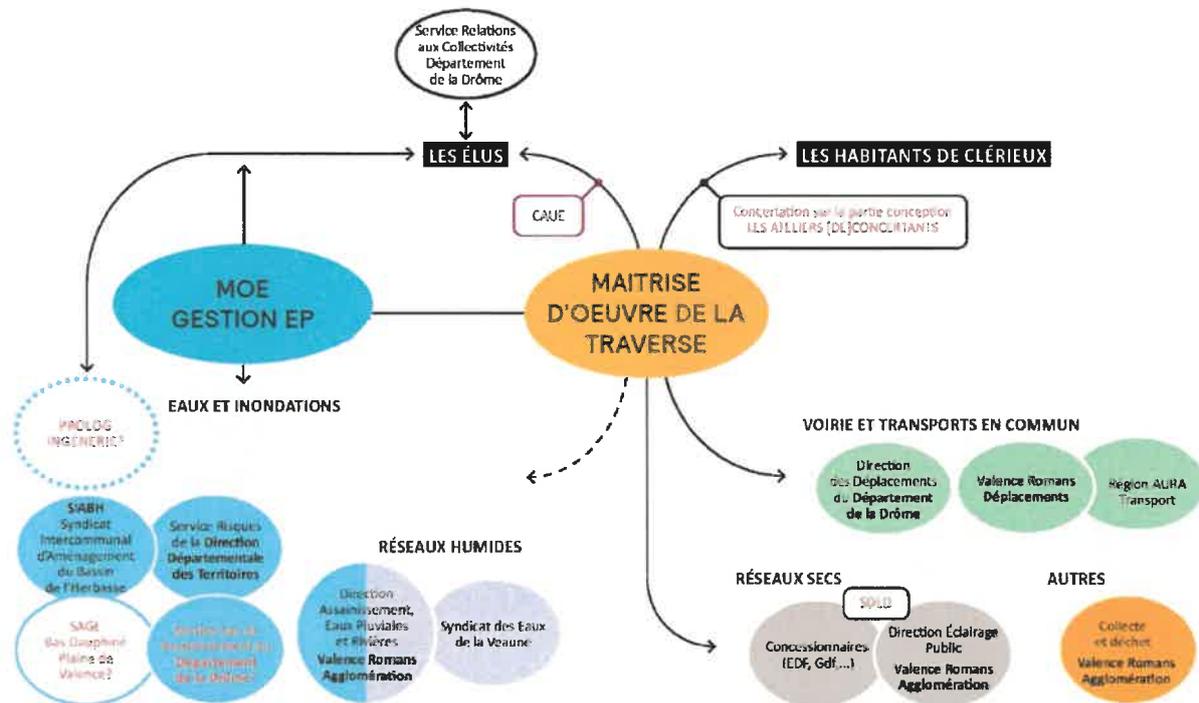
Le chef du projet Toposcope est M. BISIAUX qui était présent à l'audition, chez Otéis c'est M. Lavene présent également et chez Arthropologia il y avait M. Bleuenn.

*Auteur de l'acte : Fabrice LARUE – Maire*

Tous les candidats devaient présenter 5 références, présentation de celles de Toposcope.

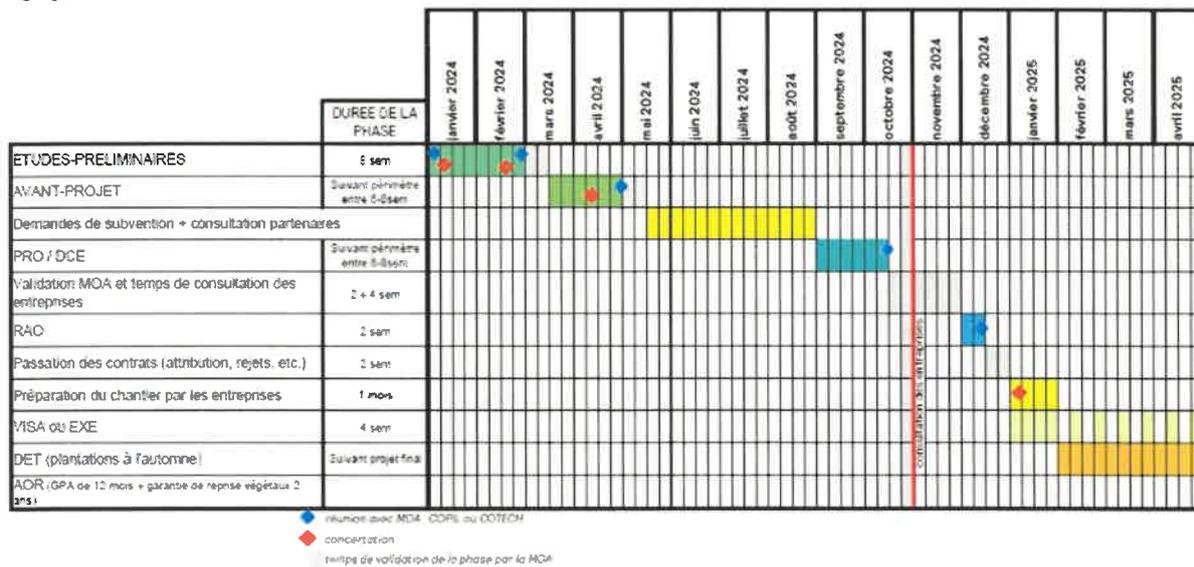
Cela fait suite aux fiches actions qui ont été faites par Urban Studio et ils ont le même constat pour révéler certains lieux comme la place Saint Catherine, la place 19 mars 1962, la place des écoles et le nord de la rue de la Vallée.

Concernant la coordination de projet, il y a les élus, Toposcope, les habitants/écoles et continuer à travailler avec les ateliers déconcertants :



Ils travaillent sur des résidences donc ils vont passer du temps sur la commune avec mise à disposition d'un local, ils pourront recevoir les élus, le service technique, la population. Il y a des ateliers publics. Fabrice LARUE explique qu'ils veulent d'abord analyser la biodiversité présente sur la commune, là où il en a le plus et comment faire pour ne pas l'impacter et l'enrichir à d'autres endroits. Ils ont vraiment fait une reconnaissance du village sur place.

Présentation du planning prévisionnel, cela commence dans 8 jours après notification jusqu'en avril 2025. S'ils commencent maintenant ils pourront commencer des consultations à l'automne pour engager les travaux dans la foulée :



Concernant le prix, ils ont ajusté l'offre financière suite aux échanges. Fabrice LARUE explique que certains termes employés lui parlent, frugalité, faire avec l'existant, etc. C'était une prestation sincère et pas seulement commerciale comme pour d'autres. Ils se sont bien appropriés le projet.

Pour les tarifs, la phase préliminaire s'élève à 12 947.37€ TTC. Le coût de réunion supplémentaire est à 720€ TTC et une réunion de concertation publique est de 1080€ TTC.

Sur la maîtrise d'œuvre, il y a des tranches définies, ils font du VISA plutôt que de l'EXE, la différence est qu'avant de faire des travaux ont fait des plans précis, pour le VISA le plan est fait par l'entreprise et le maître d'œuvre valide, en cas d'EXE c'est le maître d'œuvre qui fait les plans donnés à l'entreprise. La première option est souvent privilégiée, cela signifie que les entreprises ont travaillé le sujet. Un coût à 5.53% soit 63 250€ HT pour des travaux entre 1 100 000 et 1 300 000 euros HT.

L'OPC (ordonnancement, pilotage et coordination) est à 2 750€ HT.

Le CIE (coordination de tous les intervenants, intérieurs ou extérieurs) est à 60 € HT par exemple pour coordonner les travaux avec VRA, c'est une prestation complémentaire.

Le tableau d'analyse est présenté. Les 4 bureaux d'études ont été notés avec une valeur technique sur 70 et une offre financière sur 30.

Toposcope a une valeur technique de 67/70 avec une offre financière la moins chère de 30/30 avec note finale de 97/100. L'offre globale est à 82 489.47€ HT. Le second était Relations Urbaines avec une offre à 95 640€ HT, en troisième, Urban Studio à 117 297€ HT et enfin le BEAUR à 123 250. Jean-Luc COMBRISON ajoute que ce classement est conforme au ressenti lors des entretiens.

Agnès BABILLON précise que l'entreprise Toposcope était contente de travailler avec les Ateliers Dé Concertants car ils se connaissent.

François AUROUX demande si l'enveloppe financière concerne l'ensemble des travaux ? Fabrice LARUE explique que le maître d'œuvre aura un budget défini avec un périmètre qui doit être traité mais il faut attendre la consultation des travaux. Il s'agit d'un accord cadre donc les travaux vont être phasés, l'ensemble du périmètre d'Urban Studio ne sera pas traité en 2 ans, pour l'instant cela correspond aux premières fiches actions données.

François AUROUX demande où sera la résidence ? Fabrice LARUE répond que ce sera à la mairie pour les réunions et en fonction du besoin à la maison des associations, un barnum ou autre.

Sylvie MANGIONE est surprise des écarts importants entre 8 et 33 jours d'études en fonction des candidats. Fabrice LARUE répond qu'effectivement, le BEAUR par exemple voulait tout reprendre depuis le début et ne pas récupérer le travail d'Urban Studio alors que Toposcope repart de l'étude.

François AUROUX ajoute que le prix est important mais également que le bureau d'étude soit intéressé par le projet. Fabrice LARUE explique que la valeur financière n'est qu'à 30%.

Il est proposé de retenir l'offre de Toposcope.

### Voté à l'unanimité

#### • DECISIONS DU MAIRE

##### ○ *Droit de préemption urbain*

DATE	PARCELLE	PROPRIETAIRE	ADRESSE TERRAIN	M <sup>2</sup>	PREEMPTION	
					OUI	NON
12/12/23	E545	JV IMMO	8, montée de la Loive	270		X
28/12/23	E1301, 1303, 1288 et 1667	LACORE Frédéric	15, passage des Remparts	3760		X

Auteur de l'acte : Fabrice LARUE – Maire

• **QUESTIONS DIVERSES**

François AUROUX demande quand est la commission pour la route des Colline ? Fabrice LARUE répond que la date est fixée et qu'il faut la finaliser, la communication arrivera prochainement.

Fabrice LARUE annonce :

- Le départ à la retraite de Catherine et le repas du personnel le 02/02/24 à partir de 18H00 à la maison des associations.
- Le prochain CCAS le 17/01/24 à 19H30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30.

**Le Maire**  
**Fabrice LARUE**

**Le secrétaire de séance**  
**Jean-Marie WOZNIAK**

